



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Transformation numérique des salles de cinéma indépendantes

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public

Domaines secondaires

Cinéma et audiovisuel , Économie culturelle , Numérique

Date de fin de publication

31 décembre 2022

Dans un contexte où les effets de la crise sanitaire continuent de peser sur la fréquentation des salles de cinéma, la Région apporte son soutien aux projets de transformation numérique de la petite et moyenne exploitation cinématographique indépendante. Elle entend favoriser le déploiement de solutions digitales permettant aux exploitants d'être plus performants dans leur communication, leur relation au public, ou de simplifier leur gestion.

Objectifs

- Développer la visibilité et l'attractivité des salles indépendantes et de proximité de Nouvelle-Aquitaine ;
- Permettre de développer, d'amplifier la relation avec leur public, mais aussi de la renouveler ;
- Répondre aux attentes des spectateurs quant aux usages numériques les plus adaptés et courants (usage du mobile, réseaux sociaux,...).

Bénéficiaires

Petite et moyenne exploitation indépendante de la Nouvelle-Aquitaine,

répondant aux critères suivants :

Établissement fixe de 6 écrans maximum

ou circuit itinérant ;

Ayant réalisé, en moyenne, au cours des 3 dernières années, moins de 1% des entrées sur le territoire national ;

Porteurs de projets :

Personnes privées, y compris sous forme associative, inscrites au RCS en Nouvelle-Aquitaine ;

Personnes publiques propriétaires des fonds de commerce et/ou exploitantes d'établissements de spectacles cinématographiques.

Montant

Calcul de la subvention

50% des dépenses éligibles (base HT ou TTC pour les structures non assujetties à la TVA) – aide plafonnée à 3 000 €

Coûts éligibles (sur devis) :

site internet et application mobile, solution de newsletters, réseaux sociaux, système de vente à distance : coûts de développement, nom de domaine, installation, licence (un an)

équipement informatique dédié, écran d'affichage dynamique : matériel et installation, licence (un an)

billetterie électronique en salle : matériel et installation, licence (un an)

Non éligibles : frais de personnels mobilisés sur le projet

Critères de sélection

Capacité financière du porteur de projet

Capacité à mettre en œuvre / animer dans la durée ces outils numériques au service de l'attractivité de son offre

Pertinence des solutions et outils présentés.

Comment faire ma demande ?

Télécharger et remplir le dossier de candidature ci-dessous, ainsi que le budget à annexer ;

Préparer les pièces justificatives demandées ;

Retourner le dossier et son budget par e-mail à cinetransfonum@nouvelle-aquitaine.fr

Correspondants

14, Rue François de Sourdis
33077
Bordeaux cedex

05 57 57 84 66